

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC ÉCRIT

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 15 novembre 2021 à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Marc Boivin pour une propriété située au 1551, rue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Honoré;

NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande consiste à permettre la construction d'un bâtiment accessoire ayant une hauteur de mur de 4m alors que la hauteur de mur permise par le règlement de zonage 707 est de 3.65m et une hauteur totale de 21' et 1 ¼" alors que la résidence a une hauteur de 18'.

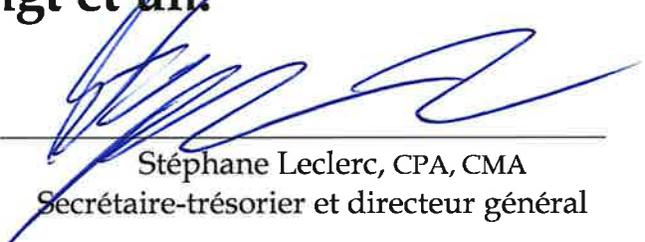
DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

Rue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Honoré.

Le projet de résolution est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : [www.ville.sthonore.qc.ca / actualités / information municipale COVID-19](http://www.ville.sthonore.qc.ca/actualites/information_municipale_COVID-19) ou au bureau de la Ville au 3611, boulevard Martel.

Les commentaires écrits doivent être transmis par courriel à l'adresse: admin@ville.sthonore.qc.ca avant le 10 novembre 2021.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce vingt-et-unième jour de
septembre deux mille vingt et un.**



Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 21 septembre 2021, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21^{ème} jour de septembre 2021.

